

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 136

17 janvier 2012

SOMMAIRE

Acres Financial, S.à r.l.	6514	Hamaja S.à r.l.	6528
Advent Pawlux 4 S.à r.l.	6498	Innovative Solutions s.à r.l.	6496
Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l. ...	6502	Jonk Piraten	6522
AENOVA Holding S.à r.l.	6489	Le Camille S.à r.l.	6484
AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	6497	Le Premier Management S.à r.l.	6507
Alliages SA	6491	L.O.G.EVAM s.à r.l.	6482
Alliages SA	6503	Luxembourg Fund Services	6521
Alpha OPK S.A.	6501	Martens Lux S.A.	6524
Benetti S.à r.l.	6493	Moneyline Telerate (Global) S.à r.l.	6499
Cameron Lux Apme Sarl	6483	Mongolia S.A.	6525
Canel S.A.	6498	Newell Luxembourg Finance S.à r.l.	6494
Cimalux	6501	Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.	6510
Covis Pharma S.à r.l.	6498	NewWorld Luxembourg S.A.	6528
Dream GP S.à r.l.	6504	NPS European Property Retail (Luxem- bourg) S.à r.l.	6482
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	6514	O.J.C. Capital Investments S.A.	6491
ELS Jointventure S.A.	6501	Olympia JV CO S.à r.l.	6482
ESB-LUX S.à r.l.	6492	Poerf Holdco No 1 S.à r.l.	6483
ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s.	6489	Red Pepper Lux	6500
EUR-ASIA Invest S.A.	6501	Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxem- bourg) S. à r.l.	6483
Eurimmo S.A.	6502	Schönhauser Allee S.A.	6488
FFI Fund S.à r.l.	6512	Sineapple Investment S.à r.l.	6502
First Metal Resources Trading S.à r.l.	6507	Solum Parc Rischarde S.A.	6512
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS	6506	Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S.	6489
Footix S.à r.l.	6519	Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.	6492
FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	6501	Stanley Munich 1 S.à r.l.	6525
Friolux	6494	T.M. S.à r.l.	6508
Games Lux S.A.	6506	Vanamonde S.A.	6503
Globalinvest Business SA	6484	Weirolux S. à r.l.	6528
Gresham Participations S.A.	6507	White Finance S.A.	6522
Groupe Hima Finance Investholding S.A.	6528	Zhao Jia Zhuang S.à r.l.	6526
GSMP 2006 Offshore S.à r.l.	6511		

NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.579.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170079/17.

(110197448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

L.O.G.EVAM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 65, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 161.869.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Esch/Alzette le 30 novembre 2011.

- En date du 30 novembre 2011, Madame Silvia Sara RODRIGUES GRILLO, demeurant à L-3938 MONDERCANGE, 25, rue Neuve, a cédé à Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES, demeurant à L-3938 MONDERCANGE, 25, rue Neuve ses 50 (cinquante) parts sociales de la société L.O.G.EVAM S.A.R.L..

Il résulte après cette cession de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES: 100 parts

- Monsieur Enrique POZAS AGUADO, demeurant à L-4122 ESCH/ALZETTE, 24, rue de la Fontaine, a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société L.O.G.EVAM S.A.R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

- Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES, demeurant à L-3938 MONDERCANGE, 25, rue Neuve, a démissionné de sa fonction de gérant administratif de la société L.O.G.EVAM S.A.R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

- Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES, demeurant à L-3938 MONDERCANGE, 25, rue Neuve, est nommé gérant technique de la société L.O.G.EVAM S.A.R.L. prédésignée.

Il résulte après cette décision, que le nombre des gérants est fixé à un.

Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES, demeurant à L-3938 MONDERCANGE, 25, rue Neuve

* Gérante Technique pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société L.O.G.EVAM S.A.R.L. est transféré de l'adresse L-4051 ESCH/ALZETTE, 119, rue du Canal, à l'adresse L-4051 ESCH/ALZETTE, 65, rue du Canal.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011172857/26.

(110201606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Olympia JV CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.612.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170084/17.

(110197413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.180,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170088/17.

(110197439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170165/10.

(110197581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.486.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170090/17.

(110197440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Globalinvest Business SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 59.418.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la société GLOBALINVEST BUSINESS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire en date du 30 novembre 2011 et ont pris la décision suivante:

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat venant à expiration à l'assemblée générale de l'an 2017:

- Madame Yvette Pepin, née le 9 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6962, Senningen, 15B, rue de la Montagne. Mme Yvette Pepin est nommée Présidente du Conseil d'Administration. La gestion journalière est déléguée à Mme Yvette Pepin avec pouvoir d'engager la société avec la co-signature obligatoire d'un autre administrateur. Mme Pepin est le seul membre du conseil d'administration à être en charge de la gestion journalière.

- Maître Felix Laplume, avocat, avec adresse professionnelle à L-2324 Luxembourg, 6, Avenue J-P Pescatore.

- La société HAWKINS FINANCIAL CORPORATION ayant son siège social à Trident Chambers, 146, Roadtown, Tortola, B.V.I.. Maître Felix Laplume, préqualifié, est désigné représentant permanent de la société Hawkins Financial Corporation au Conseil d'administration de notre société.

Est nommé commissaire pour une durée de 6 ans, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale de 2017:

- Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162955.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Felix Laplume

Administrateur

Référence de publication: 2011170231/28.

(110197614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Le Camille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.168.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Giovanni RIZZO, gérant de société, né à Sandrigo (Italie), le 29 août 1948, demeurant à L-6944 Niederranven, 27, rue Lentz,

2) ICATEX ITALIA S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien ayant son siège social à I-20127 Milan, Via Venini Giulio e Corrado 46, enregistrée à la «Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Milano» sous le numéro MI-1226171,

ici représentée par Monsieur Guillaume LE BOUAR, employé privé, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LE CAMILLE S.À R.L.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de tous titres de créance, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Affiliées"). La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La description qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés, il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à 3.400.000,-EUR (trois millions quatre cent mille euros), représenté par 34.000 (trente-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société et signée par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les 34.000 (trente-quatre mille) parts sociales ont été souscrites par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR		TOTAL
		en cash	par apport en nature	
1. Monsieur Giovanni RIZZO, prénommé	28.000		2.800.000	2.800.000
2. ICATEX ITALIA S.R.L., prédésignée	6.000	600.000		600.000
TOTAUX	34.000	600.000	2.800.000	3.400.000

- ICATEX ITALIA S.R.L., prédésignée, par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 600.000 (six cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant;

- Monsieur Giovanni RIZZO, prénommé, par l'apport en nature ci-après décrit pour un montant de EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille euros).

Description de l'apport

L'apport en nature est constitué de deux-cent vingt-quatre (224) lettres de changes au porteur détenues par Monsieur Giovanni RIZZO, lesquelles lettres de change sont émises et régies selon le droit italien.

Copies desdites lettres de change, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des lettres des change ci-avant désignées a été donnée au notaire instrumentant par des déclarations faites par les prédits apporteurs attestant leur propriété et leur évaluation.

Lesdites déclarations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte d'une des déclarations ci-avant mentionnées que:

- Monsieur Giovanni RIZZO, ici représenté comme dit ci-avant est le détenteur des lettres de change ci-avant mentionnées et possède les pouvoirs d'en disposer.

- il n'existe aucun litige pendant en relation avec la détention de ces lettres de change.

- il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander à ce que ces lettres de change lui soient transférées.

- cet apport en nature est évalué à EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement quatre mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre des gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Monsieur Guillaume LE BOUAR, employé privé, né le 11 novembre 1971 à Brignoles (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur Giorgio BALDISSERI, conseiller, né à Milan (Italie), le 19 mars 1956, demeurant à Via Ripamonti Giuseppe N°166, I-20141 Milan (Italie).

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires des parties comparantes prémentionnés, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. RIZZO, G. LE BOUAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. LAC/2011/54620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169071/224.

(110196488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.909.

Extrait des résolutions des associés du 5 décembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170096/16.

(110197412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.766,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 14 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 14 décembre 2011 que:

1. Les associés ont nommé avec effet immédiat Daphné Ribot, gérante de société, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée;

2. Les associés ont nommé avec effet immédiat Halsey S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50.984, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les gérants de la Société au 14 décembre 2011 sont les suivants:

- Michael Davy - Gérant de classe A1
- Jason McGibbon- Gérant de classe A1
- Andreas Greither- Gérant de classe B
- Peter Greither- Gérant de classe B
- Jana Oleksy- Gérante de classe A1
- Daphné Ribot - Gérante
- Halsey S.à r.l. - Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2011172278/30.

(110200184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

**Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s.).**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.944.

—
Im Jahre zweitausend elf.

Den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze zu Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Die Gesellschaft deutschen Rechts Sperber Elektrotechnik GmbH (ehemals: ESB-GMBH) mit Sitz in D-54290 Trier, An den Kaiserthermen 5, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 41.747, hier rechtsgültig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Mario BRITTEN, Elektriker, wohnhaft in D-54441 Ayl, Triererstrasse, 57,

hiernach "Kommanditist" genannt.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l. (ehemals: ESB-LUX S.à r.l.) (NIN 20082451847), mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.933,

hier rechtsgültig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Mario BRITTEN, Elektriker, wohnhaft in D-54441 Ayl, Triererstrasse, 57,

hiernach "Komplementär" genannt.

Welche Komplementen, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Kommanditgesellschaft ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.E.C.S. sind, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.944 (NIN 2008 2100 661).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 17. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 187 vom 28. Januar 2009, abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2197 vom 17. September 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in zwei Anteilskategorien, die zehn (10) Anteile der Kategorie A, die von dem Komplementär im Gegenzug für seine komplementäre Beteiligung gehalten werden, und neunzig (90) Anteile der Kategorie B die von der Kommanditistin im Gegenzug für ihre begrenzte Haftung gehalten werden, jede mit einem Nennwert von einhundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125.-).

Alsdann ersuchten die alleinigen Gesellschafter den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Namen der Gesellschaft von ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.E.C.S. in „Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S.“ abzuändern, und demgemäss erhält Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt den Namen Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest dass sich gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar vom heutigen Tag der Name des Komplementärs und Teilhabers der Gesellschaft umgewandelt wird und dass der neue Name des Komplementär/Teilhaber demzufolge Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à.r.l. lautet.

Dritter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses ändern die Gesellschafter Artikel 1 der Statuten sowie den ersten Satz von Artikel 9 der Statuten wie folgt um:

„ **Art. 1.** Es besteht zwischen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à.r.l. als Komplementär (der unbeschränkt haftende Gesellschafter), und der Kommanditistin (auf ihre Beteiligung haftungsbeschränkte Gesellschafter) sowie allen zukünftigen Gesellschafter, ob Komplementäre oder Kommanditisten, eine einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das "Gesetz") und vorliegender Satzung unterliegt.

„ **Art. 9. (erster Satz).** Die Gesellschaft wird ausschließlich durch den Geschäftsführer des Komplementärs Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à.r.l. vertreten.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter stellen fest dass sich gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Dr. Ulrich DEMPFLÉ, mit dem Amtssitz in Trier, vom 28. November 2011, Urkundenrolle Nummer 2344/2011 U, der Name der Kommanditistin in Sperber Elektrotechnik GmbH umgewandelt wurde und dass der neue Name der Kommanditistin demzufolge Sperber Elektrotechnik GmbH lautet.

Des Weiteren stellen die Gesellschafter fest dass sich gemäß der gerade erwähnten Urkunde die Anschrift der Kommanditistin wie folgt geändert hat: D-54290 Trier, An den Kaiserthermen 5.

Eine Kopie der Urkunde vom 28. November 2011 bleibt nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BRITTEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2109. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011170194/75.

(110197634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2011

Lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2011, il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la nomination de M. Jean-Yves Stasser, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, résidant professionnellement au 9, rue Basse, L-4963 Clemency, au poste d'administrateur de la société O.J.C. CAPITAL INVESTMENTS S.A.. Son mandat d'administrateur expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

- d'accepter la nomination de Flexoffice SàRL, une société de droit luxembourgeois, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 833, ayant son siège social au 9, rue Basse à L-4963 Clémency, au poste d'administrateur de la société O.J.C. CAPITAL INVESTMENTS S.A..

Son mandat d'administrateur expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Après ces nominations, le conseil d'administration de la société s'établi comme suit:

- M. Philippe Vanderhoven.
- M. Jean-Yves Stasser.
- Flexoffice SàRL

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des administrateurs.

Fait à Clémency le 2 décembre 2011.

Pour extrait conforme
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2011172582/28.

(110200980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Alliages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 135.620.

—
L'an deux mille onze, le sept novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALLIAGES SA de L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135 620, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 20 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 441 du 20 février 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Cyrille ALBERT, directeur technique, demeurant à Chemery-les-Dèux (France),

qui désigne comme secrétaire Eveline DUZELLIER, veuve THIRIET, demeurant à Hettange-Grande (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Arnaud THIRIET, gérant de Coopérative Lorraine Entretien SARL, demeurant à Hettange-Grande (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.
- Modification de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de la Société de Dudelange à Lamadelaine.

Seconde résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Lamadelaine.

...."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Albert, Duzellier, Thiriet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 21 novembre 2011. Relation EAC/2011/15477. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 1^{er} DEC. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011170129/49.

(110197673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ESB-LUX S.à r.l.)**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.933.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Sperber Elektrotechnik Gmbh (ehemals: ESB-GMBH) mit Sitz in D-54290 Trier, An den Kaiserthermen 5, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 41.747, hier rechtsgültig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Mario BRITTEN, Elektriker, wohnhaft in D-54441 Ayl, Triererstrasse, 57.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ESB-LUX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.933 (NIN 2008 2451 847).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 17.Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 187 vom 28. Januar 2009,

abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2202 vom 19. September 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH, mit Sitz in D-54441 Ayl, Trierer Strasse 57, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 41.747.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Namen der Gesellschaft von ESB-LUX S.à r.l. in „Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.“ umzubenennen, und demgemäß Artikel 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet „Sperber Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.“.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest dass gemäß Urkunde des amtierenden Notar vom heutigen Tag der Name der Gesellschaft umgewandelt wird und dementsprechend der erste Satz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abgeändert werden muss:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung als persönlich haftende Komplementärgesellschafterin an der Gesellschaft Sperber Elektrotechnik S.à r.l. & Cie S.E.C.S deren Tätigkeit das Betreiben eines Elektrikerunternehmens, Handel mit den dazugehörigen Maschinen und Zubehör der Branche, sowie die Leitung eines Elektrikerunternehmens ist.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest dass sich die neue Anschrift des Geschäftsführers Herrn Mario BRITTEN wie folgt geändert hat: D54441 Ayl, Triererstrasse, 57.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest dass sich gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Dr. Ulrich DEMPFFLE, mit dem Amtssitz in Trier, vom 28. November 2011, Urkundenrolle Nummer 2344/2011 U, der Name der alleinigen Gesellschafterin in Sperber Elektrotechnik Gmbh umgewandelt wurde und dass der neue Name der alleinigen Gesellschafterin demzufolge Sperber Elektrotechnik Gmbh lautet.

Des Weiteren stellt die alleinige Gesellschafterin fest dass sich gemäß der gerade erwähnten Urkunde die Anschrift der Gesellschafterin wie folgt geändert hat: D-54290 Trier, An den Kaiserthermen 5.

Eine Kopie der Urkunde vom 28. November 2011 bleibt nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt die Demission vom Geschäftsführer Herrn Arno RIPP an und erteilt ihm Entlast für sein Mandat bis zum heutigen Tag.

Im Gegenzug ernennt die alleinige Gesellschafterin zum neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit:

- Herr Winfried BAUSCHERT, Meister der Elektrotechnik, geboren am 26. Januar 1964 in Wiltingen (D), wohnhaft in D-54441 Schoden Hauptstrasse, 61.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die jeweilige Unterschrift eines der Geschäftsführer rechtskräftig vertreten, Selbstkontrahierung einbegriffen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BRITTEN, W. BAUSCHERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2108. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011169595/72.

(110197316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Benetti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.070.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 décembre 2011

L'Associé Unique décide de mettre fin au mandat de gérant unique de la Société de Madame Angélique BENETTI, avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Cyril DUKIC, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), demeurant au 9, route d'Entzheim, F-67113 Blaesheim (France), en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170146/15.

(110197538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Friolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 161.121.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 27 septembre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société FRIOLUX SARL est désormais réparti comme suit:

PIORRO DA ROCHA Paulo, né le 15 mars 1969 à Ilhavo (Portugal), demeurant à L-2441 Luxembourg, 343B rue Rollingergrund: 100 parts

Total: CENT parts sociales

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 27 septembre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le changement de gérant administratif de la société FRIOLUX SARL comme suit:

Mme COUTINHO Rosalie, née le 18 décembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-4276 Esch / Alzette, 54 rue Louis Pasteur démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérante administrative.

La société est dès lors engagée par la signature individuelle de PIORRO DA ROCHA Paulo.

Fait à Pétange, le 27/09/2011.

Référence de publication: 2011172450/21.

(110200728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.715.

In the year two thousand eleven, on the fifth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Newell International Finance Co., a Scottish partnership, having its registered office at 45, The Ca'd'oro, Gordon Street, GB – G1 3PE Glasgow, Scotland, United Kingdom,

here represented by M^e Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Newell Luxembourg Finance S.à r.l.", (the "Company"), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 112715, has been incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on 24 November 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 520 of 11 March 2006,

and that the articles of association have been amended once pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on the 3rd December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 807 of 20 April 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to change the Company's registered address from its current address to 4, route de Longwy, L-4830 Rodange effective as of 1 December 2011 and to amend subsequently article 2.1 of the bylaws in order to give it the following wording:

“ 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Pétange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or, in case of a plurality of partners, the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Newell International Finance Co., un partnership d'Ecosse, dont le siège social est situé au 45, The Ca'd'oro, Gordon Street, GB – G1 3PE Glasgow (Ecosse, Royaume-Uni)

ici représenté par Maître Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Newell Luxembourg Finance S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112715, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 11 mars 2006,

et que les statuts ont été modifiés une fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 807 du 20 avril 2010;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de déplacer l'actuel siège social de la Société au 4, route de Longwy, L-4830 Rodange, à compter du 1 décembre 2011 et de modifier subséquemment l'article 2.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ 2.1. Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de ladite commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2011. LAC/2011/54175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169763/90.

(110197109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Innovative Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg.

R.C.S. Luxembourg B 155.640.

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Anders Dam JENSEN, ingénieur en informatique, né à Copenhague (Danemark) le 12 mai 1972, demeurant à L-8366 Hagen, 4, Cité Pierre Braun,
détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "INNOVATIVE SOLUTIONS s. à r.l." (numéro d'identité 2010 24 32 399), avec siège social à L-8366 Hagen, 4, Cité Pierre Braun, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 155.640, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2354 du 3 novembre 2010,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, logiciels informatiques, marques commerciales ou de fabrique, dessins et modèles, les exploiter, les céder et les concéder.

La société a encore pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social et lui permettant d'en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8366 Hagen, 4, Cité Pierre Braun à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Hesperange."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Anders Dam JENSEN comme gérant unique de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Anders Dam JENSEN, préqualifié, et Monsieur Pierre VAN WAMBEKE, ingénieur, né à Bastogne (Belgique) le 3 mars 1970, demeurant à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg, en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JENSEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 décembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011169670/74.

(110196910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Dépôt rectificatif au dépôt L110194411 déposé le 7 décembre 2011

La dénomination correcte de l'actionnaire unique d'AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. (actuellement Capita Services administratifs (Luxembourg) S.à r.l.) est CAPITA FIDUCIARY S.A., une société établie sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 117939.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170155/15.

(110197594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Advent Pawlux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.397.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maïke KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011172273/19.

(110200577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Covis Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 164.403.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 6 décembre 2011

En date du 6 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société:

- M. Michael Porter, né le 18 avril 1974 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 155 North Wacker Drive, suite 4250, Chicago, IL -60606, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant B avec effet au 6 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

M. Faruk Durusu

M. Philippe van den Avenne

Gérant de classe B:

M. Jack Thomas Davis

M. Michael Porter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Covis Pharma Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011170162/24.

(110197580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Canel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.893.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170167/11.

(110197641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Moneyline Telerate (Global) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.996.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the second of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

Moneyline Telerate Holdings Inc., a company governed by the laws of the United States of America, having its registered address at 885, 3rd Avenue, 10022 New York, United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, by virtue of a proxy given under private seal on November 28, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Moneyline Telerate (Global) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 86996, (hereinafter referred to as "the Company") has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on April 2nd, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1036 of July 6th, 2002.

- The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated April 14th, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 671 of June 26th, 2003.

- The share capital of the Company presently amounts to fifteen thousand U.S. Dollars (USD 15,000.-) consisting of one hundred and fifty (150) shares of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Moneyline Telerate Holdings Inc., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 885, 3rd Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 28 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- «Moneyline Telerate (Global) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86996, (ci-après la «Société») a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, le 2 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1036 du 6 juillet 2002.

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, daté du 14 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 26 juin 2003.

- La Société a actuellement un capital social de quinze mille Dollars américains (USD 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars américains (USD 100,-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante, représentée comme indiquée précédemment, se nomme en tant que liquidateur de la Société; et en sa qualité de liquidateur de la Société a tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte ou document, pour faire toute déclaration et tout ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cet acte.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2103. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169746/95.

(110196789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Red Pepper Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 97.185.

La date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 14/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011170933/13.

(110198560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 7.466.

L'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2011 concernant les autorisations de signatures a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170170/11.

(110197485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**ELS Jointventure S.A., Société Anonyme,
(anc. Alpha OPK S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.064.

AUSZUG

1. Der Alleinaktionär nimmt den Rücktritt von Herrn Fernand SASSEL als Alleinverwalter an.

2. Ernennung von Herrn Jörg Schroeder, Bauingenieur, geboren in D-Saarouis am 24. Mai 1967, wohnhaft in D-66131 Saarbrücken, Heibelstrasse 58, als Alleinverwalter mit einem Mandat bis 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Oktober 2011.

Für ELS JOINTVENTURE S.A

Herr Jörg SCHRÖDER

Alleinverwalter

Référence de publication: 2011170190/16.

(110197507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

EUR-ASIA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 146.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170195/10.

(110197695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.623.

En vertu de l'acte de constitution de FR Prime Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.094 et disposant d'un capital social de USD 20.000 (FRPH); l'associé unique de la Société a cédé les 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société à FRPH.

A la suite de la cession mentionnée ci-dessus, FRPH détient désormais toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011170210/17.

(110197627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.724.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Maïke KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011172274/19.

(110200431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Eurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.108.

—
Suite au transfert du 9 décembre 2011 Mr. Claude Bindels, né le 20 août 1960 à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg), résidant à 15, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg) a cédé sa part de la société EURIMMO S.à r.l. de la manière suivante:

1 part sociale est transférée à PHARMACOPOLE S.A., R.C.S. Luxembourg B 57365, dont le siège social se situe à 15, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour EURIMMO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011170196/15.

(110197481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Sineapple Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.363.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 27 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée SINEAPPLE INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.363 (NIN 2009 2406 629).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 8 avril 2009.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (€ 0,10) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société SINEAPPLE INVESTMENT S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SINEAPPLE INVESTMENT S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SINEAPPLE INVESTMENT S.à r.l. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169212/55.

(110196215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Alliages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 135.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 novembre 2011.

Frank Molitor

Notaire

Référence de publication: 2011170416/12.

(110197677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 novembre 2011

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2014 comme suit:

Administrateurs:

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011170391/24.

(110197571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Dream GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.043.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Dream GP S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg section B number 163.043, incorporated by deed enacted on the 17 of August 2011, published in Memorial C, number 1986 of 29th August 2011, page 95282.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, prenamed.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To transfer the registered office of the company

2.- To amend article 4 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article four of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Dream GP S.à r.l.", ayant son siège social à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 163.043, constituée suivant acte reçu le 17 août 2011, publié au mémorial C, n°1986 du 29 août 2011, page 95282.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, précitée.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société

2.- Modifier l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53536. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169567/110.

(110197330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 18 novembre 2011:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 18 novembre 2011 du 37, Val St Andre, L-1128 Luxembourg au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011170206/15.

(110197480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Games Lux S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011170223/14.

(110197477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 97.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 28 novembre 2011 que:

- Monsieur Patrick O'Donovan a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 28 novembre 2011;
- Monsieur Peter Stewart, né le 27 septembre 1948 à Londres au Royaume-Uni, avec adresse au 10 Pembroke Place, the Mews, Dublin 2 Irlande, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 28 novembre 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011170259/16.

(110197520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Gresham Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 69.872.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170744/9.

(110198382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

First Metal Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 142.939.

—
DISSOLUTION

Im Jahre zweitausend und elf, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jürgen MÜLLER-METHLING, geboren am 22. Juli 1958 in Bonn (Deutschland), beruflich wohnhaft in Friedrich-Bender Strasse, 1, D-61462 Königsstein i. Ts., hier vertreten durch Herrn Georges Majerus, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, gemäss einer am 20. November 2011 in Frankfurt ausgestellten Vollmacht.

Die genannte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten, der im Namen der erschienenen Partei handelt, der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Registrierung beigelegt.

Dieser Komparent hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „First Metal Resources Trading S.à r.l.“, mit Sitz in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142.939 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtsstube in Luxemburg, am 13. November 2008 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2868 von 1. Dezember 2008.

Die Satzung wurde nicht abgeändert.

2) Das Gesellschaftskapital ist auf einen vollständig eingezahlten Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

3) Der Komparent Jürgen MÜLLER-METHLING, vorgenannt, ist alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.

4) Aufgrund einer Aktivitätseinstellung erklärt der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilsinhaber in vorgenannter Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft.

5) Der Komparent ernennt sich als Liquidator der Gesellschaft.

6) In seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht der Komparent den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist.

7) Ausserdem erklärt der Komparent, dass er für eventuell derzeit nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen.

8) Demzufolge ist die Passiva der Gesellschaft beglichen.

9) In seiner Eigenschaft als Liquidator und alleiniger Inhaber vorgenannter Gesellschaft erklärt der Komparent, dass der Liquidator keinen Bericht erstellen muss und keinen durch Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Liquidationskommissar ernennen muss.

10) Der Komparent übernimmt sämtliche Aktiva und steht für jegliche, auch derzeit unbekannte, Passiva und Verpflichtungen der Gesellschaft ein.

11) Demzufolge ist die Liquidierung der Gesellschaft erfolgt und abgeschlossen und die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und liquidiert anzusehen.

12) Der Geschäftsführer wird bezüglich der Durchführung seines Mandats vollständig entlastet.

13) Die Geschäftsunterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren am Wohnsitz des Liquidators in Friedrich-Bender Strasse, 1, D-61462 Königsstein i. Ts., aufbewahrt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 décembre 2011. LAC/2011/54547. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169606/57.

(110196656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

T.M. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.158.

In the year two thousand and eleven, on the first of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Antony MEIJER, property developer, residing at B-2600 Berchem, Pieter de Coninckstraat 15,

hereby represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on November 28, 2011,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company T.M. S.à r.l., with registered office at L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 130.158 (NIN 2007 2435 258) has been incorporated by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 18th of July 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1909 of September 6, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 11th of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 70 of January 10, 2008.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each, all attributed to Mr. Antony MEIJER.

The appearing person, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from Luxembourg to Munsbach, and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. (paragraph 1). The registered office is established in the municipality of Schuttrange.

Second resolution

The sole shareholder decides to fix the address of the company as follows: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Antony MEIJER, promoteur, demeurant à B-2600 Berchem, Pieter de Coninckstraat 15, ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée T.M. S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.158 (NIN 2007 2435 258), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1909 du 6 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 10 janvier 2008.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Antony MEIJER.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Munsbach, et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (paragraphe 1). Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2094. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169906/78.

(110196816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

In the year two thousand eleven, on the fifth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

NEWELL INVESTMENTS Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

here represented by M^e Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 106345, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on 2 March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 226 of 14 March 2005,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of said notary Henri HELLINCKX, on 14 February 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 950 of 15 May 2006;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to change the Company's registered address from its current address to 4, route de Longwy, L-4830 Rodange effective as of 1 December 2011 and to amend subsequently article 2.1 of the bylaws in order to give it the following wording:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Pétange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner, or, in case of plurality of partners, the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Newell Investments Inc., une société du Delaware, constituée le 7 juin 1991, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Rd., Ste. 400, Wilmington, DE 19808 (Etats Unis d'Amérique)

ici représentée par Maître Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112715, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 14 mars 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, prenommé, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950 du 15 mai 2006;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de déplacer l'actuel siège social de la Société au 4, route de Longwy, L-4830 Rodange à compter du 1 décembre 2011 et de modifier subséquemment l'article 2.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de ladite commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2011. LAC/2011/54174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169754/88.

(110197041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

GSMP 2006 Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.236.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 5 décembre 2011, a décidé d'accepter:

- la démission de Eric Goldstein en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat au 5 décembre 2011.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 5 décembre 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2011170457/20.

(110197711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

FFI Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.068.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 1^{er} décembre 2011

En date du 1^{er} décembre 2011, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011170438/16.

(110197680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.913.

L'an deux mille onze.

Le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLUM PARC RISCHARD S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.913 (NIN 2007 2232 837),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2710 du 24 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 10 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2416 du 10 novembre 2010,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg,

qui désigne comme secrétaire et 'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Changement du nombre des actions existantes et constatation que le capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est dorénavant représenté par mille et une (1.001) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3.- Création de deux types d'actions: mille (1.000) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et une (1) action privilégiée sans droit de vote (actions de catégorie B), mais donnant droit à un dividende privilégié et récupérable de sept virgule soixante pour cent (7,60%) de leur pair comptable, sans préjudice du droit privilégié au remboursement de l'apport et du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation, toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.
- 4.- Attribution des nouvelles actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

5.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), divisé en mille et une (1.001) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et une (1) action privilégiée sans droit de vote (actions de catégorie B), mais donnant droit à un dividende privilégié et récupérable de sept virgule soixante pour cent (7,60%) de leur pair comptable, sans préjudice du droit privilégié au remboursement de l'apport et du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation, toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 6.200.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5.3. Les actions peuvent être divisées en différentes classes.

6.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nombre des actions existantes et constate que le capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est dorénavant représenté par mille et une (1.001) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide la création de deux types d'actions, à savoir mille (1.000) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et une (1) action privilégiée sans droit de vote (actions de catégorie B), mais donnant droit à un dividende privilégié et récupérable de sept virgule soixante pour cent (7,60%) de leur pair comptable, sans préjudice du droit privilégié au remboursement de l'apport et du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation, toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer les nouvelles actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), divisé en mille et une (1.001) actions ordinaires avec droit de vote (actions de catégorie A) et une (1) action privilégiée sans droit de vote (actions de catégorie B), mais donnant droit à un dividende privilégié et récupérable de sept virgule soixante pour cent (7,60%) de leur pair comptable, sans préjudice du droit privilégié au remboursement de l'apport et du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation, toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Deuxième et dernier feuillet

5.2. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à la somme de SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 6.200.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5.3. Les actions peuvent être divisées en différentes classes.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2093. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169874/93.

(110197018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Acres Financial, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.376.

—
EXTRAIT

En date du 24 novembre 2011, l'Associé unique prend les résolutions suivantes:

- Nomination de 2 gérants supplémentaires au Conseil de gérance, Monsieur Ricardo Mazon Lizarraga, demeurant à Mirador 49, Col. Pitic. Hermosillo, Sonora, Mexico et Mme Colette Wohl, demeurant au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature unique.

Pour extrait conforme

PCQ TRUST

Signature

Référence de publication: 2011170412/15.

(110197736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and eleven, on the third of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142.827, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of November 2, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Ms. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr. Richard Fauvel, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Richard Fauvel, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of ten (10) proxies given under private seal, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, eleven thousand eighty-seven (11,087) class A1 shares, seven thousand seven hundred ninety-two (7,792) class A2 shares and one (1) class c share representing sixty-three point ninety-one percent (63.91%) of the share capital of the Company, presently set at fourteen million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 14,770,000.00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by two million eight hundred twenty-four thousand five hundred Euro (EUR 2,824,500.00), to decrease it from its present amount of fourteen million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 14,770,000.00) to eleven million nine hundred forty-five thousand five hundred Euro (EUR 11,945,500.00) through the cancellation of two thousand nine hundred sixty-two (2,962) class A1 shares, two thousand six hundred twenty-nine

(2,629) class A2 shares, and fifty-eight (58) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, by reimbursement to the shareholders of the total amount two million eight hundred twenty-four thousand five hundred Euro (EUR 2,824,500.00), by a payment in cash in the same total amount; and

2. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by two million eight hundred twenty-four thousand five hundred Euro (EUR 2,824,500.00), to decrease it from its present amount of fourteen million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 14,770,000.00) to eleven million nine hundred forty-five thousand five hundred Euro (EUR 11,945,500.00) through the cancellation of two thousand nine hundred sixty-two (2,962) class A1 shares, two thousand six hundred twenty-nine (2,629) class A2 shares, and fifty-eight (58) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, by reimbursement to the shareholders of the total amount of two million eight hundred twenty-four thousand five hundred Euro (EUR 2,824,500.00), by a payment in cash as follows (the Capital Decrease):

Shareholders	Number of shares cancelled			Payment in cash EUR
	A1	A2	B	
Arcalux SPF		168		84,000.00
Cofimed S.à r.l.		504		252,000.00
Cogepa S.A.		336		168,000.00
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque	1,280		58	669,000.00
D.F. Synergies S.A.		168		84,000.00
Diaz Pascal		42		21,000.00
Fadual Invest SCA, SICAV - FIS	841			420,500.00
Financière du Minaret		504		252,000.00
G.M.T. S.A.S.		42		21,000.00
HPPH S.à r.l.		42		21,000.00
Holding GDLMA		504		252,000.00
Ovalto Investissement	841			420,500.00
MPH		67		33,500.00
SC Altizo		168		84,000.00
Financière Sémaphore		42		21,000.00
YIP S.A.S.		42		21,000.00
Total	2,962	2,629	58	2,824,500.00

The cancellation may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The meeting resolves that following the Capital Decrease, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of eleven million nine hundred forty-five thousand five hundred Euro (EUR 11,945,500.00) divided into:

- twenty-three thousand six hundred sixty-eight (23,668) class A ordinary shares consisting of twelve thousand five hundred twenty-five (12,525) class A1 shares and eleven thousand one hundred forty-three (11,143) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, all of which are fully paid up;

- two hundred twenty two (222) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500.00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the “Ordinary Shares”.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the “Proceeds”) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a “Targeted Investment”).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class

of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the "Class C Share", shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the "General Partner"), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) divided into:

- (a) four hundred ninety nine thousand eight hundred nineteen (499,719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;
- (b) one hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each, fully paid up; and
- (c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four hundred seventy-six thousand fifty-one (476,051) class A shares and fifty-eight (58) class B shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares or new class B shares, against payment in cash;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares and on the new class B shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares or new class B shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.827, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 2 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de dix (10) procurations données sous-seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que onze mille quatre-vingt-sept (11,087) actions de classe A1, sept mille sept cent quatre-vingt-douze (7,792) actions de classe A2 et une action (1) de classe C représentant soixante-trois point quatre-vingt-onze pour cent (63.91%) du capital social actuellement fixé à quatorze millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 14,770,000.00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 2,824,500.00) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 14,770,000.00) à onze millions neuf cent quarante-cinq mille cinq cents Euro (EUR 11,945,500.00), par l'annulation de deux mille neuf cent soixante-deux (2,962) action de classe A1, deux mille six cent vingt-neuf (2,629) actions de classe A2, et cinquante-huit (58) actions de classe B d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, par remboursement aux actionnaires de la Société d'un montant total de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 2,824,500.00), par paiement en numéraire du même montant total; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 2,824,500.00) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 14,770,000.00) à onze millions neuf cent quarante-cinq mille cinq cents Euro (EUR 11,945,500.00), par l'annulation de deux mille neuf cent soixante-deux (2,962) action de classe A1, deux mille six cent vingt-neuf (2,629) actions de classe A2, et cinquante-huit (58) actions de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, par remboursement aux actionnaires de la Société d'un montant total de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cents Euro (EUR 2,824,500.00), par paiement en numéraire comme suit (la Diminution de Capital):

Actionnaires	Nombre d'actions annulées			Paiement en EUR
	A1	A2	B	
Arcalux SPF		168		84,000.00
Cofimed S.à r.l.		504		252,000.00
Cogepa S.A.		336		168,000.00
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque	1,280		58	669,000.00
D.F. Synergies S.A.		168		84,000.00
Diaz Pascal		42		21,000.00
Fadual Invest SCA, SICAV - FIS	841			420,500.00
Financière du Minaret		504		252,000.00
G.M.T. S.A.S.		42		21,000.00
HPPH S.à r.l.		42		21,000.00
Holding GDLMA		504		252,000.00
Ovalto Investissement	841			420,500.00

MPH	67	33,500.00
SC Altizo	168	84,000.00
Financière Sémaphore	42	21,000.00
YIP S.A.S.	42	21,000.00
Total	2,962 2,629 58	2,824,500.00

Ladite annulation ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que suite à l'Augmentation de Capital et à la Diminution de Capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à onze millions neuf cent quarante-cinq mille cinq cents Euro (EUR 11,945,500.00) représenté par:

- vingt-trois mille six cent soixante-huit (23,668) actions ordinaires de classe A consistant en douze mille cinq cent vingt-cinq (12,525) actions de classe A1 et onze mille cent quarante-trois (11,143) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;
- deux cent vingt-deux (222) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;
- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des « Actions Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires- A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'«Action de Catégorie C», sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le «Commandité»), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250,000,000.00) répartis ainsi:

- (a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) actions de catégorie A, chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;
- (b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et
- (c) Une (1) Action de Catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent soixante-seize mille cinquante et une (476,051) actions de catégorie A et cinquante-huit (58) actions de catégorie B intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégories A et les actions de catégorie B, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A et les actions de catégorie B; et

- suspendre ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14895. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011169582/287.

(110196785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Foostix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 85, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 165.192.

— STATUTS

L'an deux mille onze.

Le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stephen Mark EDWARDS, salarié, né le 4 mars 1965 à Nevada (U.S.A.), demeurant à L-3541 Dudelange, 85, rue de la Paix;

2.- Monsieur Stephen Mark EDWARDS Jr., salarié, né le 9 mars 1988 à Pierce County/Washington (U.S.A.), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 51, avenue Lucien Salentiny, ici représenté par Monsieur Stephen Mark EDWARDS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FOOSTIX S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le transport de marchandises (moins de 3,5 tonnes) et le service de livraison à domicile de plats préparés et de boissons.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Stephen Mark EDWARDS, préqualifié, soixante-quinze parts sociales;	75
2.- Monsieur Stephen Mark EDWARDS Jr., préqualifié, vingt-cinq parts sociales;	25
Total: cent parts sociales;	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3541 Dudelange, 85, rue de la Paix.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stephen Mark EDWARDS, né le 4 mars 1965 à Nevada (U.S.A.), demeurant à L-3541 Dudelange, 85, rue de la Paix.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stephen Mark EDWARDS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2011. Relation GRE/2011/4383. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169620/118.

(110196994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170266/10.

(110197598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

White Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.173.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 2 décembre 2011*

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuvé le rapport du liquidateur.

L'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 2 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITE FINANCE S.A., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2011170399/17.

(110197556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Jonk Piraten, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9029 Warken, 27A, Cité Bourschterbaach.

R.C.S. Luxembourg F 8.934.

—
STATUTS

les membres fondateurs

France Oly

8, rue de l'Eau

9373 Gilsdorf

Etudiante

Nationalité Luxembourgeoise

Roth Kiara

6, rue de cimetièr

9147 Erpeldange

Etudiante

Nationalité Luxembourgeoise

Claude Feltgen

27a, cité Bourschterbaach

9029 Warken

Etudiant

Nationalité Luxembourgeoise

créent par la présente une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «JONK PIRATEN» Elle a son siège à

Jonk Piraten a.s.b.l.

c/o Claude Feltgen

27a, cité Bourschterbaach

9029 Warken

Le siège pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir le développement d'une société libre et démocratique et promeut l'esprit critique de la jeunesse.

L'association peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et prendre toutes initiatives dans le domaine de la communication tant écrite qu'audiovisuelle, sous réserve que ces opérations et initiatives se rattachent à son objet social ou sont nécessaires à la réalisation de son objet social ou sont susceptibles d'en faciliter le développement.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 20 € par membre.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation de l'assemblée générale se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 12. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion ou de disposition qui intéressent l'administration sociale, dans le sens le plus large. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale. Il peut, entre autres, recevoir toutes sommes et valeurs; conclure tous actes, marchés et contrats; prendre ou donner bail, sous-louer, acquérir, aliéner, échanger tous biens meubles et tous biens immeubles nécessaires pour réaliser l'objet social; accepter legs; consentir tous prêts ou contracter tous emprunts, avec ou sans garantie, en une ou plusieurs fois, ainsi que tous les ouvertures de crédit; consentir et accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques; confier tous pouvoirs à des mandataires de son choix. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 15. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 19. La dissolution est prononcée par l'assemblée générale et le solde excédentaire de l'actif social reviendra au compte d'une association au choix de l'assemblée générale.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 21. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Fait à Luxembourg, le 11.12.2011.

France OLY / Kiara ROTH / Claude FELTGEN

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011170036/96.

(110197334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Martens Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.

R.C.S. Luxembourg B 148.382.

L'an deux mille onze, le six décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MARTENS LUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-9639 Boulaide, 43, rue Jérôme de Busleyden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148382 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2069 du 21 octobre 2009,

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kris TEPPERS, directeur financier, demeurant professionnellement à Genk.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société dans la commune de Pétange et fixation du siège social au 39-41, rue Terre Noire, L-4842 Rodange.

2. Modification subséquente du second alinéa de l'article 1 des statuts.

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Boulaide à L-4842 Rodange, 39-41, rue Terre Noire, et de modifier en conséquence le second alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Second alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, K. TEPPERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. LAC/2011/54424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169729/55.

(110197261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Mongolia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.903.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 7 décembre 2011*

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de Messieurs Vincent Thill et Francesco Molaro, employés privés, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

- Madame Héléne Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- Madame Marina Padalino, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2012.

L'assemblée décide de proroger le mandat d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2012, de Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2012, comme suit:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011170291/31.

(110197517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Stanley Munich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.356.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors du conseil de gérance en date du 30 novembre 2011 que le siège social de la Société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg vers le 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 05 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011170532/17.

(110197650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Zhao Jia Zhuang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 163, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.196.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix novembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur ZHAO GIN PING, employé, demeurant à L-4940 Bascharage, 163, avenue de Luxembourg, né à Zhejiang le 3 juillet 1971,

2.- Madame MAO WEIZHEN, employée, demeurant à L-4940 Bascharage, 163, avenue de Luxembourg, née à Zhejiang, le 20 décembre 1971,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de ZHAO JIA ZHUANG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur ZHAO GIN PING, prénommé,	50
2.- Madame MAO WEIZHEN, prénommée,	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille deux cents Euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4940 Bascharage, 163, avenue de Luxembourg,
2. Le nombre des gérants est fixé à un.

L'assemblée désigne comme gérant(s) pour une durée indéterminée:

Madame MAO WEIZHEN, employée, demeurant à L-4940 Bascharage, 163, avenue de Luxembourg, née à Zhejiang le 20 décembre 1971,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Z. GIN PING, M. WEIZHEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51523. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169952/98.

(110197170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.391.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170747/9.

(110198937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

NewWorld Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.220.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2011 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale constate que les mandats des administrateurs sont arrivés à expiration et décide de renouveler pour une période de 6 ans les mandats d'administrateurs de Monsieur VOSS Willem Germaine Wilhelm Louis, de Madame CAMMAER Anna Maria Hendrika et de Monsieur GUEDES MACHADO David. Leurs mandats prendront fin en 2017, à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur VOSTERS Kristof est arrivé à expiration.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur VOSTERS Kristof pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin en 2017, à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 octobre 2011

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur VOSS Willem Germaine Wilhelm Louis, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017 qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Référence de publication: 2011170296/22.

(110197474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Hamaja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.640,71.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 153.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170750/9.

(110198464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Weiolux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 9, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 73.189.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011172935/9.

(110201295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.
